Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215600297-20260220-DCM13_2026-DE

Département
du **MORBIHAN**

MAIRIE DE CALAN

Arrondissement
de **LORIENT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALAN

L'an deux mil vingt-six le 20 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GUIGUEN, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2026

Présents : Yann GUIGUEN, Bernard FIOLEAU, François GABILLET, Gilles DELANOE, Françoise HELIAS, Yann LE GUEVELLO, Sandrine JUHEL, Michel JAFFRELOT.

Absents excusés : Jessica TRIQUET (procuration à Yann LE GUEVELLO), Audrey AUFFRAY-FAVRE, Yolande OLIVIER (procuration à Bernard FIOLEAU), Marie-Noëlle RAUDE, Erwan L'HEREEC (procuration à François GABILLET), Jean-Noël LE DROGO, Yvonne LE TERRIEN

Madame Françoise HELIAS a été nommée secrétaire de séance.

N° 13-2026 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer une demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux qui seront effectués au niveau du bourg et ses environs, concernant la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer cette demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Françoise HELIAS

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Yann GUIGUEN

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le ....24 FEV. 2026
De la publication le .....24 FEV. 2026
Fait à Calan, le ....24 FEV. 2026
Le Maire,

Mairie de CALAN 56240 (Morbihan)